

\* LE JOURNAL DE QUÉBEC, 15 février 2008, 15

## Enfin une volonté de construire en bois

Par JACQUES GIRARD  
Ingénieur forestier à la retraite  
Saint-Félicien

La volonté du ministre Claude Béchard, exprimée lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois et appuyée par les deux partis de l'opposition, d'adopter une politique gouvernementale sur l'utilisation du bois doit être saluée. Cependant, afin d'en obtenir un impact maximum, cette politique doit être nationale, obligeant un contenu minimal en bois dans tous les édifices publics ainsi que dans les édifices commerciaux et industriels, comme c'est le cas dans plusieurs pays européens. Le mythe des coûts supérieurs pour les constructions en bois doit être relativisé, bien qu'il soit vrai que les coûts de construction sont actuellement plus élevés, ils auront tendance, au cours des années, à se stabiliser au niveau des coûts des autres matériaux lorsque les architectes, ingénieurs et contracteurs en auront maîtrisé les techniques d'utilisation, et avec une plus grande disponibilité de produits. D'ailleurs l'Université du Québec à Chicoutimi a déjà initié une formation de perfectionnement sur l'utilisation du bois à l'intention des architectes et ingénieurs.

Des milliers d'emplois ont été perdus depuis le début de la crise forestière et d'autres milliers le seront au cours des prochains mois. On nous dit qu'il faut que les entreprises de première transformation prennent le virage de la deuxième et de la troisième transformation. Les politiciens laissent croire que les industriels n'ont qu'à tourner la clef dans l'autre sens pour effectuer le virage bénéfique. La réalité est toute autre : il faut identifier les produits et les technologies, en faire l'expérimentation, modifier ou bâtir les usines, développer un plan de mise en marché et obtenir les certifications requises, le tout en y investissant des sommes importantes. Ces certifications, principalement pour les produits structuraux, sont essentielles pour avoir

un accès au marché de chacun des pays. Elles permettent d'assurer une stabilité dans la qualité des produits et de confirmer des valeurs que les architectes et ingénieurs peuvent utiliser dans leurs calculs de structures. Cependant elles sont longues à obtenir, principalement au Canada, et ces délais peuvent entraîner l'avortement de projets prometteurs. Par exemple, une certification ICC (International Code Council) aux États-Unis prend de six à neuf mois; une certification CCMC (Centre Canadien des Matériaux de Construction) au Canada prend de douze à dix-huit mois et lorsque le produit est nouveau et que le guide technique n'existe pas, le délai peut s'allonger jusqu'à trente-six mois!

Pour que le Québec prenne et réussisse rapidement le virage vers la deuxième et troisième transformation du bois, en plus d'une politique nationale d'utilisation du bois, il faut donc :

- Susciter l'intérêt de promoteurs par l'approvisionnement en matière première des projets à un coût compétitif par la réduction des redevances forestières sur les bois transférés de la première transformation à la deuxième et troisième
- Accroître les effectifs et le budget du Centre Canadien des Matériaux de Construction afin de réduire significativement les délais d'obtention des certifications
- Investir davantage dans les programmes de support à la commercialisation
- Poursuivre les programmes d'aide actuels de support au fond de roulement et d'investissement des entreprises forestières

Il faut se rappeler que nous évoluons dans un contexte de mondialisation et que la compétition n'est plus notre voisin. Par exemple, il existe actuellement en Chine, 53 000 usines de deuxième transformation du bois qui emploient plus de 3 200 000 personnes, plus que la population active du Québec!